

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU VENDREDI 14 OCTOBRE 2016 – 20H00

L'an deux mille seize, le quatorze octobre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Baix, se sont réunis en séance publique, dans la salle du Conseil Municipal de BAIX, sous la présidence de M. Yves BOYER, Maire, sur la convocation adressée le 7 octobre 2016.

Nombre de membres en exercice: 15 Présents à la séance: 12 Votants: 12+ 2 pouvoirs

Membres présents : M. Yves BOYER, Mme Oriana ERMANN, M. Athmane GUERBAS, Mme Paulette LAUVERGNAS, M. Pierre-Emmanuel LECLERE, M. Jean-Louis MARIZON, M. Jean-Marie MARTIN, M. Marcel MERLE, M. Fabrice MILER, Mme Nathalie POINTET, M. Nicolas SAGNES, Mme Julie SAMAINÉ.

Membres excusés ayant donné procuration: Mme Amale CHABBERT (procuration à Mme Julie SAMAINÉ), Mme Claudette FEROUSSIER (procuration à Mme Nathalie POINTET).

Membres excusés : Mme Emilie TAVERNIER

Mme Julie SAMAINÉ est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 16 septembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1. RTE : REDEVANCE POUR OCCUPATION PROVISoire DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Vu le décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 autorisant les communes à mettre en place un régime de redevances pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les ouvrages de transport d'électricité,

Vu l'article R.2333-105-1 du code général des collectivités territoriales invitant les communes à fixer le prix du mètre linéaire « des lignes de transport d'électricité installées et remplacées sur le domaine public communal et mises en service au cours de l'année » dans la limite d'un plafond fixé à 0,35 euros le mètre carré ,

Considérant que RTE (Réseau de Transport d'Electricité) a mis en service 177 mètres de ligne de transport d'électricité sur le domaine public de la commune de Baix au cours de l'année 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, **à l'unanimité des membres présents 12 voix + 2 pouvoirs pour :**

- **Fixe** la redevance d'occupation provisoire du domaine public à 0,35 euros le mètre linéaire,
- **Dit** qu'un titre d'un montant de 61,95 euros (0,35e x 177ml) sera émis à cet effet.

2. TARIFS ASSAINISSEMENT

Sur proposition de la commission finances, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les tarifs suivants :

- * part fixe : 11,00 € HT par semestre (proportionnelle au temps) ;
- * part proportionnelle : 0,20 € HT / m³;
- * frais de gestion : 5 € HT par facture émise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, **à l'unanimité des membres présents 12 voix + 2 pouvoirs pour :**

- **Approuve les tarifs suivants :**
 - * part fixe : 11,00 € HT par semestre (proportionnelle au temps) ;
 - * part proportionnelle : 0,20 € HT / m³;
 - * frais de gestion : 5 € HT par facture émise.
- **Dit** que les tarifs seront applicables aux consommations postérieures aux relevés du Syndicat des Eaux Ouvèze Payre en fin d'année 2016.

3. PARTICIPATION À L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PAC) POUR L'INSTALLATION EXCEPTIONNELLE D'UN 2ÈME RACCORDEMENT POUR UN MÊME LOGEMENT DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE MODERNISATION DES RÉSEAUX

Lors de travaux de modernisation des réseaux d'assainissement, il peut être nécessaire, pour des raisons techniques, dont l'intérêt est vérifié par le propriétaire et la Commune, d'accorder un deuxième branchement assainissement pour un même logement.

Aussi, sur proposition de la commission finances, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'Instaurer d'une Participation à l'Assainissement Collectif (PAC) pour l'installation d'un 2^{ème} raccordement d'assainissement pour un même logement dans les conditions précitées ;
- de Fixer son montant à 2 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, **à l'unanimité des membres présents 12 voix + 2 pouvoirs pour décide :**

- **d'Instaurer** d'une Participation à l'Assainissement Collectif (PAC) pour l'installation d'un 2^{ème} raccordement d'assainissement pour un même logement dans les conditions précitées ;
- **de Fixer** son montant à 2 000 €.

4. CONVENTION DE STÉRILISATION ET D'IDENTIFICATION DES CHATS ERRANTS AVEC LA FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS

Monsieur le Maire informe que deux rues du village ont été traitées contre l'invasion de puces.

Dans un souci de prévention, et afin de maîtriser la prolifération des chats errants, la Fondation 30 Millions d'Amis, qui encourage ces initiatives, propose des campagnes de

stérilisation et d'identification des chats errants. Une demande écrite sera adressée au refuge les Amandiers pour capturer les chats conformément à la réglementation en vigueur et les déposer chez le vétérinaire. La Fondation 30 Millions d'Amis prendra directement la charge financière la stérilisation et le tatouage. Une information sera communiquée aux riverains des secteurs concernés afin d'informer des dates et lieux d'intervention et demander aux propriétaires de garder leur animal domestique à l'intérieur pendant cette campagne.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec la Fondation 30 Millions d'Amis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, **à l'unanimité des membres présents 12 voix + 2 pouvoirs pour :**

- **Approuve** la convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec la Fondation 30 Millions d'Amis (convention jointe en annexe).

5. INFORMATIONS

- Présentation des rapports annuels 2015 de la Communauté de communes Barrès-Coiron :
. rapport d'activité 2015 ;
. rapport sur le prix et la qualité du service « déchets » 2015 ;
- rapport sur le prix et la qualité du S.P.A.N.C 2015.

- Présentation du rapport d'activité 2015 de la Mission locale.

- Projection d'un film de la CNR (Compagnie Nationale du Rhône) sur la réactivation d'une Lône.

- Travaux en cours :

. Ecole

Les travaux avancent au rythme prévu.

. Monument aux Morts :

Date prévisionnelle de réception et présentation d'une exposition, avec l'ONAC (Office National des Anciens Combattants) et le Souvenir Français, auxquels seront associés les enfants de l'école : samedi 26 novembre 2016.

Les personnes qui auraient en leur possession des courriers de poilus ou objets (médailles, obus ciselés ou autres) et qui les mettraient à disposition de la Commune pour l'exposition peuvent contacter M. Jean-Louis MARIZON, 1^{er} Adjoint au Maire ou le secrétariat de mairie.

- Relogement d'urgence pour un administré sinistré à la suite d'un incendie :

Une partie du logement du bâtiment de l'ancienne poste, qui sera rafraîchie, sera meublée et sera mise à disposition dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire.

- Fusion Communautés de communes Barrès-Coiron et Rhône-Helvie.

Un point d'information est fait sur l'incidence des différentes hypothèses sur les ressources de la commune et sur la contribution des administrés.

- Prochaine réunion du conseil municipal : jeudi 10 novembre 2016.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 22h45.